

Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2009

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MESR (RLR : 120-1)

Attribution de fonctions

arrêté du 25-5-2009 (NOR : ESRA0900239A)

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre

arrêté du 22-5-2009 (NOR : ESRR0900237A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Guyane

arrêté du 22-5-2009 (NOR : ESRR0900238A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Poitou-Charentes

arrêté du 22-5-2009 (NOR : ESRR0900236A)

Nominations

Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

arrêté du 12-5-2009 (NOR : ESRR0900228A)

Nomination

Comité d'hygiène et sécurité spécial à l'administration centrale institué auprès du secrétaire général

arrêté du 26-5-2009 (NOR : MENA0900401A)

Informations générales

Vacance d'emploi

Recrutement d'un inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 1ère classe

avis du 27-5-2009 - J.O. du 27-5-2009 (NOR : MENI0910884V)

Organisation générale

Administration centrale du MESR

Attribution de fonctions

NOR : ESRA0900239A

RLR : 120-1

arrêté du 25-5-2009

ESR - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par le décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 ; arrêté du 17-5-2006 ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe E de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGESIP/DGRI A3

Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations

Au lieu de :

Joëlle Le Morzellec

Lire :

Ginette Renée Flore Vagenheim, maître de conférences, chef de mission à compter du 1er mai 2009.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre

NOR : ESRR0900237A
arrêté du 22-5-2009
ESR - DGRI C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 22 mai 2009, Didier Georgeault est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre, à compter du 15 juillet 2009.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Guyane

NOR : ESRR0900238A
arrêté du 22-5-2009
ESR - DGRI C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 22 mai 2009, Philippe Lacombe est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Guyane, à compter du 1er août 2009.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Poitou-Charentes

NOR : ESRR0900236A
arrêté du 22-5-2009
ESR - DGRI C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 22 mai 2009, Alain Texier est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Poitou-Charentes, à compter du 1er juin 2009.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

NOR : ESRR0900228A
arrêté du 12-5-2009
ESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 mai 2009, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche, en tant que représentants de l'État, sur proposition du ministre chargé de la recherche, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

- Sophie Cluet, en qualité de titulaire, en remplacement de Laure Reinhart ;
- Bernard Froment, en qualité de suppléant, en remplacement de Laurent Buisson.

Mouvement du personnel

Nomination

Comité d'hygiène et sécurité spécial à l'administration centrale institué auprès du secrétaire général

NOR : MENA0900401A
arrêté du 26-5-2009
MEN - ESR - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-452 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 ; arrêté du 17-5-2006 ; arrêté du 22-12-2006, modifié par l'arrêté du 8-10-2007, l'arrêté du 19-2-2008 l'arrêté du 5-6-2008 et l'arrêté du 1-8-2008

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2006 est modifié comme suit :

Représentants suppléants

Au lieu de :

« Yves Fau, chef du bureau des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger, service de la recherche universitaire, direction générale de l'enseignement supérieur »,

lire :

« Yves Fau, chef de projet, mission du contrat doctoral, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ».

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 mai 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Informations générales

Vacance d'emploi

Recrutement d'un inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 1ère classe

NOR : MENI0910884V

avis du 27-5-2009 - J.O. du 27-5-2009

MEN - ESR - IG

Le ministre de l'Éducation nationale et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche procèdent au recrutement d'un inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 1ère classe.

Conformément aux dispositions de l'article 5-I-B et III du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, les inspecteurs généraux de 1ère classe sont choisis parmi :

« 1° Les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, les recteurs d'académie, les délégués ministériels et interministériels ;

2° Les chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales de l'État ;

3° Les autres fonctionnaires occupant ou ayant occupé un emploi fonctionnel doté d'un indice terminal correspondant au moins à l'échelle lettre B et justifiant d'une durée minimale de service dans cet emploi de trois ans. »

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées au ministère de l'Éducation nationale, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.